

AFM - Audition publique

Mardi 27 mars 2007

- J'aurais voulu revenir sur le schéma de Mme Herberg : vous avez mis l'évaluation au centre de votre schéma et autour les professionnels, et j'ai vu un petit rond « autres compétences ». Est-il envisageable d'ajouter le professionnel qu'est à mon sens la personne handicapée elle-même en enlevant son entourage proche, ses aidants, mais en la mettant en partenariat avec vous dans l'élaboration de son évaluation.

Il y a effectivement des personnes en situation de handicap qui ont eu besoin d'aide sur les recherches d'aides techniques, de ce qui peut être le plus efficace, mais j'en connais beaucoup qui sont très à même de faire leurs propres recherches et d'être partenaire complet en tant que professionnel de leur handicap propre ou de leur déficience propre au niveau moteur ou autres déficiences et qui seraient en mesure de vous transmettre des informations importantes sur les endroits où trouver des choses, ou des manières de le faire, et où les trouver.

Est-ce que ce serait envisageable de les comprendre en tant que « professionnel » ?

- Pour moi, ce ne sont pas des professionnels car en plus ils ne sont pas professionnels au sens de la définition d'une profession.

Ils sont à écouter dans cette démarche-là avec cette réflexion, toute cette compétence-là, mais là je décrivais les professionnels, je les ai cités.

C'est important que le professionnel puisse mettre une distance ou un autre regard dans tout ce qui a été fait et proposé par la personne elle-même, même si c'est pour conclure qu'elle savait ce qu'il lui fallait.

On n'est pas sur le même niveau de lecture.

- Ce n'est pas forcément donné à tout le monde. Moi, en tant que valide, je ne sais pas forcément experte de ma validité, mais je connais des personnes en situation de handicap qui sont aujourd'hui très techniques sur certaines choses qui sont inhérentes à leur propre handicap.

Elles sont à mon sens professionnelles avec un petit p, mais elles sont très efficaces dans la recherche, dans la transmission d'informations.

Si elles ne sont pas professionnelles, il faudrait que vous le soyez peut-être un peu moins... Je ne sais pas si vous comprenez.

- C'est peut-être dans la conduite de l'évaluation que cela va être différent avec ces personnes qui ont une expérience très développée et qui savent où elles vont.

Cela sera beaucoup plus simple pour les professionnels, et je pense que peut-être du coup les Délais seront réduits, etc.

- J'appartiens à la commission d'audition, j'aurai deux questions à M. Pifferi par rapport à la place des distributeurs : vous dites que vous avez peu de formations, est-ce que vous estimez que cela veut dire que vous n'êtes pas assez formés par rapport aux exigences qu'on a envers vous ?

Quelle est votre place au sein des professionnels paramédicaux et sociaux ?

Comment envisagez-vous les choses ?

- M. Pifferi : globalement, la profession n'a peut-être pas toute la formation qu'il faudrait avoir pour distribuer des aides techniques de haut de gamme, compliquées. Notre profession en est bien consciente puisqu'il faut savoir d'où on vient tout de même puisqu'on vient finalement d'assez loin puisque tout de suite après la Guerre ces professions n'existaient pas.

Tout ce qui se passe aujourd'hui était auparavant géré par le ministère des Anciens combattants.

On a vu apparaître les premiers fauteuils roulants en France en 1970.

Il n'existait rien, il a fallu s'adapter.

Et un certain nombre d'entre nous ont besoin d'être mis à niveau par rapport aux évolutions technologiques.

Alors, oui, nous sommes en demande de formation et nous faisons ce qu'il faut, peut-être pas assez vite, mais on fait ce qu'on peut.

Nous faisons ce qu'il faut pour former nos personnels, oui.

La deuxième question, notre place par rapport à tout le système, on est un peu l'interface entre vous tous ici présents, les ergothérapeutes, les médecins, les kinésithérapeutes, et la personne en situation de handicap et l'administration.

Une fois que ces aides techniques seront déterminées, préconisées, décidées, c'est vers le distributeur que vous allez vous tourner pour que cette aide technique soit approvisionnée, mise en place et suivie par un service après-vente.

C'est la place et le rôle du distributeur.

D'autre part, sur le plan juridique, c'est le distributeur qui établit devis et facture et c'est lui qui est responsable vis-à-vis du droit de la délivrance du matériel.

Donc c'est un métier avec une certaine part de risque.

- Je vais faire un complément car je me demandais si vous n'aviez pas une place dans l'évaluation au niveau des aspects techniques.

- évidemment.

On n'a pas que le rôle de livreur.

C'est sûr que dans le quotidien chaque fois qu'un ou une ergothérapeute intervient dans une famille, n'importe où, elle fait appel au distributeur dès le début de l'évaluation. C'est sûr que c'est un travail en commun.

- Merci.

- Docteur Faudet* : je voulais compléter car il a parlé de formation initiale, mais pas de la formation continue qui est organisée au Cerah* depuis 21 ans pour former des vendeurs de fauteuils roulants et on accueille 700 stagiaires par an depuis 21 ans.

Il y a 48 heures d'enseignement assisté par ordinateur, un pré-requis, et ensuite deux jours passés au cerah*.

Merci.

- Je m'en excuse, je l'avais noté, je n'en ai pas parlé, bien entendu la formation du cerah*, la seule formation validante, elle est bien présente.

- Actuellement, on ne parle plus du ministère des Anciens combattants et qu'on est désormais ministère de la Défense.

- Mme Barbenson, APF Moselle : Monsieur a dit qu'il fallait adapter les aides techniques à la personne et non l'inverse.

Quant vous faites une notification sur une aide technique, elle n'est donc plus sous garantie.

C'est le cas de mon fauteuil roulant car je ne trouvais pas le fauteuil idéal, donc j'ai dû adapter mon fauteuil par rapport à mon handicap et la partie adaptée n'est plus sous garantie.

- Tout d'abord, vous dites que vous n'avez pas trouvé le fauteuil roulant idéal.

Ce serait donc on n'a pas besoin, l'idéal.

Mais ce n'est pas possible.

Quant au problème de garantie, effectivement, si votre fauteuil roulant est modifié par un distributeur, il se peut que la garantie ne soit pas appliquée, mais la garantie, c'est le distributeur qui l'applique et qui se débrouille avec son fournisseur.

J'ai 30 ans d'expérience dans ce travail, on a toujours modifié les fauteuils, tout le monde nous connaît pour cela et je n'ai jamais eu aucun conflit avec un fournisseur Par rapport à cette modification.

- Je voulais apporter une précision. Je représente le sensoriel, nous sommes diplômés dans le domaine du handicap sensoriel, des diplômés bac + 3, surtout dans le handicap visuel et nous sommes, en ce qui concerne les audioprothésistes, soumis à une formation continue diplômante qui va également tendre vers une maîtrise.

- Vous avez beaucoup de chance, on voudrait bien en être là.

- Cela nous a permis d'avoir une possibilité dans l'évaluation aussi.

- Bien sûr.

- Vous avez parlé d'équipe pluridisciplinaire, donc en fait c'est dans le meilleur des cas quand la personne est déjà dans le bon circuit. Dans le quotidien, beaucoup de personnes font appel au médecin ou aux artisans, ou même au pharmacien, donc comment voyez-vous l'articulation entre les deux ?

L'équipe dont vous parlez, c'est l'équipe idéale.

- De plus en plus, en quinze ans d'activité professionnelle libérale, on a vu que cette équipe pluridisciplinaire se constitue de plus en plus au niveau du domicile.

On voit le problème quand la personne se rend à la pharmacie pour avoir un matériel.

C'est un problème parce qu'à un moment il n'y a pas d'évaluation cohérente de faite car, par exemple, les pharmaciens ne se déplacent pas au domicile, contrairement à l'équipe pluridisciplinaire.

Dans le nouveau dispositif depuis la mise en place des MDPH, elles ont des difficultés à se mettre en place et ce n'est pas facile et c'est un changement de culture. Mais je mise énormément là-dessus pour que ce soit une porte ouverte à tout le monde.

J'espère que tout le monde aura accès à cette équipe pluridisciplinaire pour une évaluation dans quelques années.

- J'ai une question à M. Pifferi : je voudrais savoir quel est le nombre de personnes qui ont une déficience en France qui s'occupent de la vente de matériel de type fauteuil roulant ?

Sachant qu'aux États-Unis, pour la plupart des coussins, les vendeurs sont tous quasiment en fauteuil roulant.

- Je ne sais pas répondre à votre question. Je n'en sais rien. Nos sociétés respectent le fameux quota de 6 % de travailleurs handicapés. Il y a quelques représentants ou technico-commerciaux qui sont en fauteuil, on en voit, certains sont sur Paris.

Il y en a très peu, c'est vrai.

Ceci dit, vous parlez par exemple des coussins Gé*, mais quand on est en fauteuil et qu'on a des systèmes lourds à manœuvrer, c'est difficile.

- Il y a vingt ans, j'étais représentant de coussins et c'était précurseur de présenter un matériel qui posait des questions car on présentait le matériel au personnel médical, mais jamais à la personne qui allait utiliser le matériel.

- Je dois dire aussi, à notre décharge, que de mon expérience personnelle, sur 30 ans, j'ai dû avoir un CV d'une personne en fauteuil.

- Pourquoi ne pas les former ?

- Nous sommes tout à fait d'accord pour les former.

Cela ne pose aucun problème.

- Nous savons très bien que la plupart des fauteuils américains, suisses, allemands, sont créés par des personnes en fauteuil roulant.

- Vous êtes au niveau du fabricant, ce n'est plus le distributeur.

- l'inventeur est en fauteuil roulant et le vendeur aussi, donc il connaît le matériel.

- Il devrait.

- Je voulais aborder, puisque vient d'être évoqué le cas des pharmaciens, justement le problème de la distribution des aides techniques par les pharmaciens qui ne sont pas formés aux aides techniques.

Dans certaines zones rurales, ils sont financés par la MSA pour apporter des aides techniques là où les besoins se font ressentir.

L'intérêt du pharmacien, c'est quand même de vendre et, quand Mme Hercberg a parlé d'éthique, je crois qu'il faudrait que ça ne soit pas oublié par les pharmaciens.

C'est un aspect que je voulais dire.

Le deuxième aspect, c'est effectivement : qui a le droit de prescription des aides techniques ?

Je crois que les ergothérapeutes aimeraient bien, comme d'autres professionnels, avoir ce droit de prescription sur un certain nombre d'aides sur lesquelles les ergothérapeutes ont compétence.

- il nous reste un peu de temps.

- J'ai une question pour M. Pifferi : à partir du moment où vos sociétés travaillent à J + 360, pensez-vous créer un certificat de prêt ?

- cette question a été abordée il y a un an environ, c'est un vrai problème, mais elle ne dépend pas que de nous. Nous ne sommes qu'un élément de la chose et les 360 jours sont inhérents à tout un tas de choses.

On avait imaginé à l'époque de dire : on a une personne en situation de handicap avec un handicap lourd et évolutif dont on connaît la façon dont il va évoluer, pourquoi ne pas prévoir d'emblée son aide technique, lui faire l'évaluation dont il a besoin et ne pas attendre que tout le dispositif soit mis en place et lui trouver des moyens de financement ensuite ?

Cela paraît magnifique comme ça, mais quand vous financez un fauteuil comme cela, mais quand vous en financez 10, elle n'en financera pas 11.

Par exemple, on a fabriqué une aide technique pour une personne atteinte de la maladie de l'homme de pierre, qui ne pouvait pas attendre.

Il a fallu un an pour la mettre au point, la personne va pouvoir en bénéficier. Si elle n'avait pas eu cette aide, elle aurait perdu son travail.

En plus, elle va se marier.

Je ne dis pas que c'est grâce au fauteuil, mais c'est bien.

On ne demande pas mieux que de répondre dans les bons délais.